


Pour effectuer un arbitrage **au sein de votre contrat assuré par Apicil Epargne**, portant sur le **produit structuré M Ambition 2 ***, nous vous invitons à procéder comme suit :

 Au préalable, merci de vérifier via votre accès client que vos données de connaissance client sont mises à jour.

Sur simple demande de votre part (par téléphone ou courriel à placement@meilleurtaux.com (bien préciser le ou les supports de désinvestissement ainsi que le montant d'investissement souhaité), **nous saisissons votre arbitrage**, que vous pourrez valider directement via votre accès client, **sans aucun document papier à retourner**. → Validation au plus tard le 31/10/2022.

* Support éligible uniquement dans le cadre de la gestion libre. L'enveloppe étant limitée, la commercialisation du support peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date limite de souscription.

 **Restrictions à la souscription et conseil meilleurtaux Placement :**

- Non-éligibilité aux souscripteurs de plus de 75 ans (meilleurtaux Placement conseille même d'éviter un investissement pour les souscripteurs âgés de plus de 70 ans).
- Non-éligibilité aux majeurs protégés.
- L'investissement doit s'envisager sur une période d'investissement pouvant courir jusqu'à l'échéance du produit structuré.



Besoin d'aide ?

Par téléphone : 01 47 20 33 00, du lundi au vendredi de 9h à 19h
Par email : placement@meilleurtaux.com